

Conditions générales de location - Conditions for Rentals d'Emplacements de Camping-Caravanning ou d'Hébergement Locatif

1. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.
2. La location ne devient effective qu'avec l'accord, et après réception d'un versement correspondant à un acompte de 50 % de la location, auquel il convient d'ajouter les frais de location, et l'assurance annulation (en cas de souscription).
3. Horaires : Camping-Caravanning : arrivée : de 13h à 20h départ : avant 10h30
Hébergement Locatif : arrivée : de 15h à 20h départ : avant 10h30
4. Les animaux sont acceptés (sauf les animaux de catégorie 1 et 2) aux conditions suivantes :
- Tenue en laisse obligatoire - Accès aux sanitaires et à la piscine interdit - Interdiction de les laisser seuls - Certificat de vaccination obligatoire
5. Le nombre de personnes séjournant sur l'emplacement ou dans l'hébergement locatif ne devra en aucun cas être supérieur à celui indiqué lors de l'arrivée ou autorisé dans l'hébergement locatif, même pour une nuit. La ou les personnes se verraient refuser l'entrée du Camping Grand Paris. Il est interdit d'installer une tente sur le jardin de l'hébergement locatif.
6. Les feux au sol sont interdits. Les barbecues sur pieds sont autorisés avec les précautions d'usage, à l'extérieur des hébergements. Des barbecues sont à votre disposition sur place. Les barbecues électriques sont interdits.
7. Toute personne venant vous rendre visite doit être déclarée au bureau et doit s'acquitter du tarif en vigueur.
8. La piscine est réservée exclusivement aux clients du Camping Grand Paris. Les enfants mineurs se baignent sous la responsabilité de leurs parents.
9. Le solde du séjour en camping-caravanning doit être intégralement réglé 30 jours avant l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. En l'absence de message écrit du client, précisant qu'il a du différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24h après la date d'arrivée prévue dans le contrat de location. L'article 13 ou 14 est alors appliqué.
10. Le solde du séjour en hébergement locatif doit être intégralement réglé au plus tard 30 jours avant l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. En l'absence de message écrit du client, précisant qu'il a du différer la date de son arrivée, l'hébergement locatif deviendra disponible 24h après la date d'arrivée prévue dans le contrat de location. L'article 13 ou 14 est alors appliqué.
11. Pour les hébergements locatifs, une caution de 250 € (CB uniquement) sera demandée à l'arrivée. Elle sera intégralement restituée dans la semaine qui suit le départ, si aucun ménage n'est nécessaire et si aucun dommage ou manque de matériel n'est constaté.
12. Une assurance annulation est proposée pour les locations d'une semaine minimum d'emplacement de camping-caravanning ou d'hébergement locatif. Le contrat d'assurance vous sera remis sur demande.
13. En cas d'annulation sans souscription d'assurance, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :
- Les frais de contrat de location, quelque soit la date d'annulation
- L'acompte sur la location, dans le cas d'une annulation moins de 30 jours avant l'arrivée, à titre d'indemnité de rupture de contrat.
14. En cas d'annulation avec souscription d'assurance, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :
- Frais de contrat de location et d'assurance annulation
- Indemnité de rupture de contrat ci-dessus indiquée, qui vous sera remboursé par l'assurance selon les conditions prévues au contrat d'assurance annulation
15. Il appartient au locataire d'être assuré en responsabilité civile. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, etc. et en cas d'incendie relevant de la responsabilité civile du locataire.
16. Le règlement intérieur est affiché au bureau. Toute personne pénétrant dans le Camping Grand Paris est tenue de le respecter.

1. Any rented accommodation may only be used by the authorized signatory and can under no circumstances be let for sale or sublet.
2. Property renting comes into effect after due agreement and reception of 50% instalment of the total rent, to which are added renting charges and a cancellation policy (if you decided to subscribe to it).
3. Timetable : For Camping-Caravanning spots : Arrival : between 1 and 8 p.m Departure : before 10:30 p.m
For a rented accommodation : Arrival : between 3 and 8 p.m Departure : before 10:30 p.m
4. Pets are accepted (except category 1 and 2 animals) under the following conditions :
- If kept on a leash - If kept away from the pool, bathroom and toilets - If always looked after by their master - Certificate of vaccination
5. The number of people living in the provided spot or rented accommodation should not exceed the figure indicated upon the arrival or authorized in the rented accommodation, even for one night. If this was to be the case, the access to the entrance of the village would be denied to this person. It is strictly forbidden to install a tent in the garden provided with the rented accommodation.
6. It is strictly forbidden to light fires on the ground. Barbecues on a stand are allowed with the necessary use precautions, outside the rented accommodations. Barbecues are at your disposal on the spot. Electric Barbecues are strictly forbidden.
7. Any visiting friend or parent should be declared in reception and settle the corresponding entrance charges for external visitors.
8. The swimming pool is exclusively reserved for the clients of "Camping Grand Paris". Persons under 18 are allowed to bathe under the responsibility of parents.
9. The balance of the stay for a camping-caravanning spot should be entirely settled 30 days before arrival. No reduction of any sort can be consented in case of late arrival or anticipated departure. In the absence of a written message from the client, specifying a postponed arrival date, the spot becomes available for rent 24 hours after the arrival date indicated on the rental agreement. Article 13 or 14 becomes in this case applicable.
10. The balance of the stay for a rented accommodation should entirely be settled at the latest 30 days before arrival. No reduction of any sort can be consented in case of late arrival or anticipated departure. In the absence of a written message from the client, specifying a postponed arrival date, the spot becomes available for rent 24 hours after the arrival date indicated on the rental agreement. Article 13 or 14 becomes in this case applicable.
11. For rented accommodations, a 250 € deposit (credit card only) will be required upon arrival. It will be entirely refunded by post in the week following the departure, if no housework is necessary and if no missing equipment is observed.
12. A cancellation policy is suggested for a minimum stay of one week rental of camping-caravanning spot or rented accommodation. The Insurance policy is delivered to you upon request.
13. In case of cancellation without any insurance policy subscribed, you will still be charged of :
- The renting agreement charges
- In compensation for the breach of contract, if the cancellation was made less than 30 days before arrival, you will be charged of your deposit.
14. In case of cancellation with a subscription policy, you will still be charged of :
- The rental agreement charges and the cancellation policy
- A compensation for the breach of contract indicated above, which will be refunded to you by the insurance according to the conditions specified in the insurance policy (see cancellation paragraph).
15. It is up to the tenant to be insured in terms of public liability. The campsite declines any responsibility in case of robbery, fire, bad weather... and in case of fire imputable to the public liability of the tenant.
16. The village rules are posted in reception. Any person coming to the village is requested to respect them.